

BERNE

Suisse rappelée à l'ordre

La Suisse a été condamnée pour la deuxième fois hier par la Cour européenne des droits de l'homme pour violation de la liberté d'expression. L'affaire concerne l'association allemande «Verein gegen Tierfabriken», qui milite contre l'élevage de porcs en batterie.

«Verein gegen Tierfabriken», qui protestait contre l'interdiction de diffusion d'un spot télévisé mettant en scène dans un hangar bruyant des porcs parqués dans de minuscules enclos en 1994, avait déjà obtenu la condamnation de la Suisse à Strasbourg en 2001. Mais les autorités helvétiques avaient décidé de rouvrir la procédure interne sans mettre l'arrêt européen à exécution.

«*La Suisse avait l'obligation d'exécuter de bonne foi l'arrêt de 2001*», soulignent les juges européens en considérant que les autorités suisses devaient dès lors autoriser la diffusion du spot. ATS